

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU VINGT SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN à 20H00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ-CAMPAGNE

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 24

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 27

Convoqués le :
21/04/2021

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Léo KANNY, Monsieur GUEHERY Francis, Madame Monique SCHALLER, Madame Jeannine BILLOTTE, Monsieur Michel LEICK, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur SCHALLER Michel, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Yann MAUCOURT

Etaient absents et excusés : Madame Rachel NICOLAS, Conseillère Municipale, Monsieur Clément CONROUX, Conseiller Municipal

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Romuald DUDA, adjoint au Maire, ayant donné procuration à Monsieur Marc PINAULT, Monsieur Farès CHABI, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Madame Virginie GELLENONCOURT, Madame Michèle WIBRATTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI

Secrétaire de séance : Virginie Gellenoncourt

POINT 2021-29- Election d'un correspondant défense

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-21,

CONSIDERANT la création en 2001 par le ministère délégué aux Anciens combattants de la fonction de correspondant défense qui a pour vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Ces derniers remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

A l'occasion du renouvellement des conseils municipaux de 2020, il convient d'élire un nouveau correspondant défense

Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, document annexé à la présente délibération, il est rappelé qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination et une représentation ou le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-21

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PROCEDE à l'élection du Conseiller Municipal en charge des questions de défense.

PROPOSE l'appel à candidature :

Candidat :

- Frédéric RENAUDAT

Résultats :

- Frédéric RENAUDAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20210427-2021-29DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2021

Affichage : 29/04/2021

APPROUVE l'élection de Monsieur Frédéric RENAUDAT comme correspondant défense pour la Commune.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 27/04/2021



Le Maire,
Jean BAUCHEZ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20210427-2021-29DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2021

Affichage : 29/04/2021